



Département de la LOIRE
COMMUNE DE SAINT-GEORGES DE BAROILLE
33 Route de Pierre Bleue
42510
Tél. 04 77 65 44 44
contact@saintgeorgesdebaroille.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2021

Le seize du mois de septembre deux mille vingt et un, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Georges de Baroille s'est réuni dans le lieu habituel pour une séance ordinaire, sous la présidence de M. Ludovic BOUTTET, Maire.

Date de la convocation : 09 septembre 2021

Étaient présents : Ludovic BOUTTET, Frédéric BRUSQ, Josiane ARMAND, Gilles SIMON, Vincent MARTINON, Sébastien GAY, Christelle GALICHET, Dominique JEOFFROY, Alexiane GUILLOT, Justine ROCHE.

Était excusé : Yannick Junet, donne pouvoir à Vincent Martinon.

Secrétaire de séance : M. Frédéric BRUSQ

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif

Frédéric Brusq donne lecture du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif de l'année 2020. Sur 104 installations contrôlées, 20 sont non conformes, soit un taux de conformité à 80.80 %. Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

Frédéric Brusq donne lecture du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif de l'année 2020. Le prix du m³ assaini est de 1,27 €. Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Location garage N° 1

M. BESSON a donné sa dédite au 1/10/2021. Mme SCHMIDT étant intéressée, le contrat sera signé au 1er octobre pour un montant de 40 €/mensuel. Le conseil prend acte de cette décision et l'approuve.

Modification durée d'amortissement - maintenance EP SIEL

Pour éviter des écritures d'amortissement, la partie investissement pour les travaux de maintenance de l'éclairage public qui s'élève à 37,95 € pour 2021 s'amortira en 2022 sur une année. A partir de 2022, le montant qui sera payé au SIEL en investissement pour la redevance maintenance de l'éclairage public sera amorti en un an.

Consommation électricité SIEL/Multiservices

Le gérant actuel n'ayant pas finalisé les démarches auprès de son fournisseur d'énergie, le SIEL continue de facturer la commune.

Les factures du SIEL du lot 3 de la consommation à dater du 21 mai 2021 feront l'objet d'une re-facturation à la SARL Le Clos de Cervières "La Rencontre" au compte 70878.

Taxe foncière sur les propriétés bâties - limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

M. le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Pour rappel, les pertes de ressources des collectivités liées à l'exonération de deux ans de TFPB ne sont pas compensés par l'État. Le conseil municipal décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 50% de la base imposable, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'État prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R.331-63 du même code.

Tarifs municipaux

Service	Objet	Tarifs du 1.10.21 au 30.9.22	Votes
<u>Restauration scolaire</u>	Repas enfant/enseignantes/ personnel communal	3,75 € à partir du 01/09/2021	Unanimité
<u>Garderie</u>		Gratuite	
<u>Location salle des fêtes</u>	Hab extérieur	550 € (nettoyage inclus)	Unanimité
	Hab commune	360 € (nettoyage inclus)	Unanimité
	Associations de la commune d'intérêt général	1 gratuite par an mais le forfait nettoyage de 150 € reste à la charge de l'asso. sinon 230 € avec nettoyage pour les autres manifestations	Unanimité
	½ journée seule	115 € + 150 € nettoyage	Unanimité
	Caution	550 €	Unanimité
	Location à la journée/semaine	280 € (nett.inclus) hab. extérieur 150 € (nett inclus) hab commune	Unanimité
<u>Concession cimetière</u> <u>Arrêt concessions</u> <u>perpétuelles</u>	1 emplacement 30 ans 1 m X 2,45 m	270 €	Unanimité
Laisser 0,30 m ou 0,40 m entre	2 emplacements 30 ans 2 m X 2,45 m	440 €	Unanimité
	1 emplacement 50 ans	470 €	Unanimité
	2 emplacements 50 ans	640 €	Unanimité
<u>Concession</u> <u>Columbarium</u>	Case 45X45X45 : 30 ans Case 45X45X45 : 50 ans Cavurne 50X50X50 : 30 ans Cavurne 50X50X50 : 50 ans	585 € 955 € 895 € 1305 €	Unanimité
<u>Assainissement</u>	Participation Ass. Collectif (PAC)	1550 €	9 pour, 2 abstentions
	M3 assaini	0,75 €	Unanimité
	Abonnement	53 €	Unanimité
	Contrôles AC/SAUR Du 1/1/2021 au 31/12/2021	159,60 € TTC branchements existants 110,40 € TTC branchements neufs	
	Contrôles ANC/SAUR Du 1/1/2021 au 31/12/21	FO1 (conception) 117,70 € TTC FO2 (réalisation) : 135,30 € TTC FOCi (vente) : 148,50 € TTC	
<u>Photocopie (*)</u>	A4 la feuille A3 la feuille	0,15 €(gratuit pour associations) 0,30€	Unanimité - inchangé
<u>Bibliothèque</u>	Service municipal	Gratuit	

Questions diverses

- **Rentrée des classes** : 118 élèves au sein du RPI ont fait leur rentrée dont 51 sur le site de St Georges, 25 sur Pinay et 42 sur St Jodard repartis en 5 classes.
Il y a 57 élèves domiciliés sur St Georges scolarisés sur le RPI.
- Gilles Simon fait un point sur les travaux Voirie qui seront terminés fin de semaine.
- Appartement au 34 Place de la Liberté : le compromis de vente a été signé chez Me Geysant à Balbigny. Le rendez-vous pour l'acte de vente a été fixé au 8 octobre.
- Le conseil a souhaité faire une mise au point, suite à certaines rumeurs, concernant la non reprise du fonds de commerce de restauration du village par la SAS JPE (père de Monsieur Emmanuel BECHE) et qui serait, soi-disant, imputable à la mairie.
Bien au contraire, la mairie a adressé un courrier au mandataire liquidateur de Madame QUIVET BECHE pour appuyer la reprise du fonds par la société JPE avec comme salarié Monsieur Emmanuel BECHE, précisant notamment, que la reprise rapide du fonds de commerce serait une bonne chose pour notre commune mais aussi relevant, entre autres, les qualités de cuisinier de Monsieur Emmanuel BECHE.
La demande de la SAS JPE a été rejetée, sans équivoque, par le liquidateur pour des raisons judiciaires.
- **Informatique secrétariat** : M. le Maire rappelle au conseil les difficultés rencontrées avec le prestataire actuel qu'il est impossible de joindre et fait part du devis reçu de R.B.I. à Roanne pour un contrat sur 4 ans avec matériel et maintenance pour un coût mensuel de 72,96 € TTC. Le conseil valide ce devis.
Pour la mise à jour du site internet, la commune est toujours à la recherche d'un nouveau prestataire. Le Syndicat intercommunal AGEDI sera contacté pour avoir un devis.

- Frédéric BRUSQ donne lecture du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable du Syndicat de la Bombarde. Ce service dessert 11042 abonnés et prélève 1 470 508 m3 pour l'exercice 2020. Le prix du m3 TTC s'élève à 2,71 €.

- M. le Maire fait le compte-rendu de la visite du Président du Vélo club Roannais ainsi que du responsable technique de la FFC (Fédération Française de Cyclisme) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'organisation du championnat junior de cyclisme qui se déroulera en juin 2022, la commune de St Georges s'étant portée candidate avec la participation du comité des fêtes. Les communes d'Ambert et d'Annemasse étant également candidates, la réponse du Comité sera rendue fin novembre.

- En partenariat avec la gérante de la ferme Poppie, productrice de fleurs sur St Georges, un atelier floral sera organisé en mairie le mercredi 15 décembre.

- Bibliothèque : avec l'arrivée de nouveaux bénévoles, l'ouverture sera envisageable tous les samedis prochainement.

- La course cycliste "gentlemen de St Germain Laval" aura lieu le samedi 25 septembre à partir de 13h30. Les coureurs passeront par St Georges, route des Bruyères et route de Borne, direction St Germain-Laval.

Fin de la séance : 22h50

Le Maire,

Ludovic BOUTTET



Prochaine séance : Mardi 19 octobre à 20 h 00

Le secrétaire, Frédéric BRUSQ

